

Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie Service Entretien et Exploitation de la Route Le Président du Conseil Départemental du Nord,

#### Arrêté n° DK-I24-0352

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,

Vu la demande de la société ENEDIS en date du 15 mars 2024 **afin d'exécuter des travaux d'intervention HTA avec camion nacelle sur le réseau routier départemental.** 

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Au cours de la période comprise entre le 08 avril 2024 et le 12 avril 2024, la circulation des véhicules sera interrompue durant 2 jours sur la route départementale 426 entre les PR 0 + 0 et 2 + 288¹ sur le territoire de la commune de RUBROUCK. Toutefois l'accès aux riverains sera autorisé.

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0 et panonceau 'sauf riverains', la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

### Pour les usagers utilisant le sens BROXEELE vers RUBROUCK :

Route départementale 26 sur les communes de : BROXEELE, NOORDPEENE, RUBROUCK, LEDERZEELE, BUYSSCHEURE

Route départementale 928 sur les communes de : BROXEELE, LEDERZEELE Route départementale 211 sur les communes de : BROXEELE, RUBROUCK.

### Pour les usagers utilisant le sens RUBROUCK vers BROXEELE :

Route départementale 211 sur les communes de : BROXEELE, RUBROUCK Route départementale 928 sur les communes de : BROXEELE, LEDERZEELE Route départementale 26 sur les communes de : BROXEELE, NOORDPEENE, RUBROUCK,

LEDERZEELE, BUYSSCHEURE.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de jour entre 09h00 et 17h30.

1Coordonnées GPS: RD0426 de 50.814,2.361 à 50.835,2.357

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire — 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Sous Préfet de DUNKERQUE,
- M. Le maire de la commune de RUBROUCK,
- M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE,
- M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DES FLANDRES,
- M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
- M. le Directeur des Transports Départementaux,
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 19 mars 2024 Pour le Président du Conseil Départemental, et par délégation,

## Annexes - plans de situation

### Situation des travaux



## Déviation(s)

Déviation pour les usagers utilisant le sens BROXEELE vers RUBROUCK: **VOICKETINCKHOVE** 

